



Pour diffusion immédiate : 22/03/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL PROPOSE UNE NOUVELLE DISPOSITION
LÉGISLATIVE POUR AMÉLIORER LE SECTEUR DU CANNABIS POUR ADULTES
DE NEW YORK, UNE RÉFÉRENCE DANS LE PAYS, EN SÉVISSANT CONTRE LES
MAGASINS DE CANNABIS ILLÉGAUX**

La disposition législative permettra à l'État de fermer le plus rapidement possible les points de vente de cannabis illégaux ; les points de vente pourraient se voir infliger une amende de plus de 10 000 dollars par jour en cas d'activités illégales

Elle renforcera les efforts d'application de la loi en cours en donnant de nouveaux pouvoirs d'application de la loi au Bureau de gestion du cannabis et au Département des impôts et des finances

La loi maintiendrait les dispositions de New York en matière d'équité dans le domaine du cannabis, une référence dans le pays, tout en garantissant un secteur du cannabis fortement réglementé qui protège les consommateurs et les ventes légales

La gouverneure Kathy Hochul a proposé aujourd'hui une nouvelle disposition législative visant à alourdir les sanctions civiles et fiscales en cas de vente illicite et sans licence de cannabis à New York. La disposition législative donnerait également des pouvoirs d'application de la loi supplémentaires au Bureau de gestion du cannabis (Office of Cannabis Management, OCM) et au Département des impôts et des finances (Department of Taxation and Finance, DTF) pour faire respecter les nouvelles exigences réglementaires et fermer les magasins qui se livrent à la vente illégale de cannabis.

« Au cours des dernières semaines, j'ai travaillé avec l'Assemblée législative sur une nouvelle disposition législative visant à améliorer la structure réglementaire de New York pour les produits du cannabis », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « L'existence continue de dispensaires illégaux est inacceptable, et nous avons besoin d'outils d'application de la loi supplémentaires pour protéger les New-Yorkais contre les produits dangereux et soutenir nos initiatives d'équité. Je suis fière des progrès continus que nous avons accomplis en créant le tout nouveau secteur légal du cannabis et en aidant les dispensaires légaux à ouvrir leurs portes pour offrir des produits de cannabis plus sûrs aux New-Yorkais. »

La nouvelle disposition législative, présentée au Sénat et à l'Assemblée en tant que projet de loi de la gouverneure, modifie la loi fiscale et la loi sur le cannabis afin de permettre au Bureau de gestion du cannabis, au Département des impôts et des finances et aux autorités locales chargées de l'application de la loi de faire respecter les restrictions imposées aux dispensaires en libre-service non titulaires d'une licence. La disposition législative n'impose pas de nouvelles sanctions liées à la possession de cannabis par un particulier pour son usage personnel et n'autorise pas les forces de l'ordre locales à prendre des mesures coercitives à l'encontre des particuliers.

Cette disposition législative, pour la première fois, permettrait à l'OCM et au DTF de sévir contre les activités sans licence, de protéger les New-Yorkais et d'assurer le succès des nouvelles entreprises de cannabis à New York. La disposition législative restructurerait les sanctions actuelles relatives au cannabis illicite afin de donner aux agents de la paix du DTF le pouvoir de faire appliquer la loi, de créer un système d'application gérable, crédible et équitable, et imposerait de nouvelles sanctions aux détaillants qui se soustraient aux taxes sur le cannabis imposées par l'État. En outre, elle clarifierait et étendrait le pouvoir de l'OCM de saisir des produits illicites, établirait des procédures sommaires permettant à l'OCM et à d'autres entités gouvernementales de fermer des entreprises sans licence, et créerait un cadre pour un effort de mise en œuvre interagences plus efficace. Les violations de la loi pourraient donner lieu à des amendes de 200 000 dollars pour les plantes ou produits illicites de cannabis et permettraient à l'OCM d'infliger des amendes de 10 000 dollars par jour aux entreprises qui vendent du cannabis sans licence.

Le directeur exécutif du Bureau de gestion du cannabis, Chris Alexander, a déclaré : « Le succès de l'approche historique de New York fondée sur l'équité dans le secteur du cannabis dépend du respect de nos lois sur le cannabis. Les entrepreneurs qui cherchent à participer à notre secteur légal du cannabis, en particulier les personnes impliquées dans des affaires judiciaires qui souhaitent obtenir une licence CAURD, subissent un préjudice économique du fait que de mauvais acteurs remplissent leurs vitrines de produits douteux, non réglementés et potentiellement dangereux. Le Bureau de gestion du cannabis est pleinement engagé à travailler avec nos partenaires à travers l'État pour fermer définitivement ces activités et permettre aux entreprises légales et autorisées de se développer et de prospérer. »

Amanda Hiller, commissaire par intérim à la fiscalité et aux finances de l'État de New York, a déclaré : « L'État de New York développe son marché du cannabis, tout en faisant progresser les éléments uniques d'équité sociale de la MRTA. Les taxes sur le cannabis pour adultes financent nos écoles et nos programmes de traitement de la toxicomanie et d'éducation publique. Ces taxes contribuent également au Fonds de réinvestissement des subventions communautaires de l'État New York, qui réinvestit les recettes fiscales provenant des ventes de cannabis dans les communautés les plus touchées par les interventions excessives de la police et la prohibition du cannabis. Ces nouvelles capacités essentielles d'application de la législation fiscale nous permettront

de réprimer les opérations illégales et de faire en sorte que les communautés concernées puissent bénéficier de ces possibilités qui n'ont que trop tardé. »

Le texte législatif complet est disponible [ici](#).

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)